

LE LUBERON PROTESTANT AU MOMENT DE L'EDIT DE « TOLERANCE »

Entre Durance et Luberon s'étend un pays appelé Pays d'Aigues où, depuis le XVI^e siècle, vivent des populations qui ont rejoint le grand mouvement de la réforme protestante. A la veille de la Révolution, après un siècle de « non existence » ces protestants ressurgissent légalement à la vie. Ainsi pouvons-nous lire dans les registres paroissiaux toute une série d'actes commençant comme ceci :

« Ce 24 juillet 1788 Joseph Grué, fils de Jean-Louis, âgé de 64 ans... voulant se conformer à l'édit du Roy du mois de novembre dernier enregistré le 13 février se présente devant nous pour déclarer... »¹

En effet, il y a deux cents ans, le 17 novembre 1787, Louis XVI signait un édit intitulé « Edit concernant ceux qui ne font pas profession de la Religion catholique » mieux connu sous le nom d'Edit de « Tolérance » qui adoucissait la condition des réformés certes, mais ne répondait pas totalement à leurs espérances qui peuvent se résumer ainsi : reconnaissance de la religion, liberté de culte, admission à tous les emplois.

Une fois l'Edit ratifié par le Parlement de Provence, les registres de certaines communes du Luberon enregistrent toute une série de déclarations, des milliers de couples concubinaires se rendant devant les curés pour faire légaliser leur union. L'édit précisait que l'on pouvait faire des déclarations rétroactives des mariages (le plus ancien date de 1736). Six villages nous serviront de témoins pour entrevoir la situation de la communauté protestante dans cette deuxième moitié du XVIII^e siècle et son état après une longue clandestinité. Les exemples choisis sont quatre communes de la Vallée d'Aigues (Peypin-d'Aigues, Saint-Martin de la Brasque, La Motte-

1. Archives Communales : Peypin-d'Aigues, série GG, registre 1782-1795.

d'Aigues, Cabrières-d'Aigues), Lourmarin et Mérindol². Dans chacune d'elles le dépouillement systématique des registres permet de faire porter l'étude sur 715 actes de « réhabilitation » (74 à La Motte, 74 à Saint-Martin, 45 à Peypin, 116 à Cabrières, 137 à Mérindol, 269 à Lourmarin). Pendant plusieurs mois les curés de ces paroisses, dans ce cas véritables officiers d'état civil, ont vu défiler à la cure³ les N.C.⁴ qui depuis bien longtemps ne remplissaient plus aucun devoir de catholicité. C'est Lourmarin qui ouvre le feu. Les premiers actes sont datés du 1^{er} avril 1788 et se termineront le 10 février 1789. A Mérindol ils s'échelonnent du 15 août au 12 février, en Vallée d'Aigues, de juillet à février 1789. De ce calendrier ressort une forte concentration du nombre des déclarations entre novembre et février. En ces mois d'hiver, les travaux des champs terminés, la population rurale a eu tout loisir de régler tranquillement ses affaires. Par exemple à La Motte sur les 74 actes, 48 sont faits pendant ces trois mois, à Lourmarin 120 sur les 269.

Voyons ce que ces actes peuvent nous apprendre :

« L'an 1788 et le quatorze septembre Jean Ravel fils à feu Pierre et a feu Marguerite Furet âgé d'environ soixante-six ans, ménager de ce lieu de Saint-Martin de la Brasque d'une part, et Marie Meynard, fille de feu Antoine et de feu Elisabeth Ginoux âgée d'environ soixante ans, aussi de ce lieu de Saint-Martin de la Brasque d'autre part, mariés depuis le vingt-quatre may 1745 sans avoir gardé les formalités ci-devant prescrites par les ordonnances du royaume de laquelle union ils ont eu trois garçons, le premier né le vingt-deux février 1746 et nommé au baptême Pierre, le second né le vingt-cinq juin 1749 et nommé au baptême Antoine, le troisième né le vingt-six février 1761 et nommé au baptême Jean, et cinq filles, la première née le quatorze mars 1751 et nommée au baptême Anne, la seconde née le vingt may 1752 et nommée au baptême Marie, la troisième née le quatre avril 1757 et nommée au baptême Elisabeth, la quatrième née le six juin 1759 et nommée au baptême Jeanne, la cinquième née le sept septembre 1760 et nommée au baptême Magdelaine, ainsi que le tout nous a été attesté par sieur François Sedallian, chirurgien, sieur Jean Roman, ménager, sieur François

-
2. Série GG : A.C. Saint-Martin de la Brasque, 1743-1792.
 A.C. Cabrières-d'Aigues, 1760-1791.
 A.C. La Motte-d'Aigues, 1776-1792.
 A.C. Peypin-d'Aigues, 1782-1795.
 A.C. Lourmarin, 1747-1792.
 A.D. Mérindol.

3. Par exemple on peut lire à Mérindol : « par devant nous, curé de la paroisse de Mérindol dans notre maison curiale se sont présentés en personne assistés de quatre témoins si après nommés, etc. (A.D. Vaucluse ; Mérindol série GG ; acte Meynard Daniel du 15-10-1788) ces termes sont employés comme il était stipulé dans l'article 17 de l'Edit de novembre 1787 : « les parties contractantes se transporteront assistées de quatre témoins en la maison du curé ou du vicaire du lieu ou du premier officier de justice. »

4. N.C. = Nouveaux Catholiques ou Nouveaux Convertis.

Sedallian, ménager, sieur Daniel Roman, tisseur à drap, tous de ce lieu témoins requis et soussignés avec nous, en conformité de l'édit du mois de novembre 1787 concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique, comparus devant nous curé soussigné et en présence des témoins cy dessus nommés, ils nous ont fait leur déclaration de mariage de laquelle déclaration nous leur avons concédé acte et l'avons inscrite sur le présent registre après leur avoir déclaré de notre côté qu'en conséquence et conformément aux dispositions dudit édit ils étoient unis en vray, légitime et indissoluble mariage et enquis l'un et l'autre de signer ils ont déclaré ne le savoir ». (suivent les quatre signatures des témoins et celle du curé Amalbert).

Le même jour « *Pierre Ravel, fils de Jean et de Marie Meynard, âgé de quarante-deux ans* » déclare son mariage avec Jeanne Verdet de la Motte-d'Aigues qui a eu lieu le 29 mai 1775. Après lui, toujours ce 14 septembre, son frère Jean « *fils d'autre Jean et de Marie Meynard âgé de vingt-sept ans...* » vient faire enregistrer son mariage avec Marie Bouchard célébré le 18 avril 1785 ainsi que la naissance de ses deux fils Jean né en 1786 et Mathieu, né en 1787. Pour les deux frères les quatre témoins sont les mêmes que ceux de leur père.

A partir du dépouillement de tous ces actes inscrits dans les registres paroissiaux nous pouvons envisager sous différents angles la communauté protestante du Luberon. Nous avons vu rapidement dans l'exemple choisi, que se dessinent la physionomie d'une famille, avec le choix des épouses, le nombre d'enfants, la catégorie sociale, chaque curé consignait d'ailleurs, selon les communes, avec plus ou moins de précision les éléments donnés. Ceux-ci permettent donc de faire des observations qui vont dans deux directions.

– ce qui touche à la vie quotidienne de ces populations rurales : mortalité infantile, mortalité des femmes en couches, répartition socio-professionnelle. Un tableau qui n'a, somme toute, rien d'original par rapport à d'autres communautés rurales de Provence.

– ce qui se rapporte au comportement de la communauté protestante, et c'est ce qui nous retiendra. En effet, l'intérêt de la constitution d'un tel corpus est de nous permettre de saisir le comportement d'un groupe minoritaire au sortir de la semi-clandestinité. Le protestant du XVIII^e siècle, quel qu'il soit, notable prudent ou paysan plus entêté, a dû vivre sa différence dans l'exclusion, même si la semi-tolérance gouvernementale s'est faite plus large à partir de 1756. Malgré tout, il n'a retrouvé son identité qu'avec l'Edit de 1787, lorsqu'il est admis à nouveau comme sujet du roi. Ce long passage dans la clandestinité a modelé des comportements, créé une mémoire, une détermination à s'affirmer en tant que protestant. Ces caractéristiques établies pour les diverses régions protestantes ont-elles toutes leurs significations en Luberon ? Ce Luberon où le passé de ces huguenots est lié à une autre histoire, à un autre phénomène de clandestinité, de dissimulation, l'épisode vaudois. La dissimulation de ces populations

vaudoises pendant les dernières années du XV^e siècle et le début du XVI^e, héritage indispensable à la survie de leur dissidence religieuse a forgé des comportements spécifiques. Les retrouvera-t-on en cette fin de XVIII^e siècle ?

Pour mieux saisir ce cheminement, des données nous sont fournies en plus de celles des registres catholiques par les informations notées dans des registres protestants tenus par les pasteurs⁵. La confrontation de ces deux types de données sera éclairante, le croisement des renseignements nous livrant une vision plus globale des attitudes réformées. En effet, à partir des années 1740, la reconstitution à peine occulte de la communauté réformée se mit en place : des pasteurs s'installèrent dans nos villages, malgré une dernière vague répressive. En 1744, un régiment vint à Lourmarin, Cabrières et Mérindol. Entre 1735 et 1747 les enlèvements d'enfants se multiplièrent. Ainsi à Peypin-d'Aigues, Jacques Furet, fils d'Etienne et de Catherine Verdet, âgé d'environ 14 ans, et Françoise Furet (sa sœur) âgée d'environ 16 ans furent enlevés car : « le père de ces enfants est le plus riche de la vallée et en état de supporter de bonnes pensions. C'est luy seul qui fait que tous les autres religionnaires de ce lieu s'éloignent de l'Eglise ou par son crédit ou par ses mesures. Il y a bien d'autres filles et d'autres garçons qui seroient dans le même cas, et dont les parents sont extrêmement pauvres. »⁶. Ces enlèvements se poursuivirent de 1749 à 1754, des fillettes furent alors internées : Marie Cavalier de la Motte-d'Aigues, Marie Meynard de Saint-Martin de la Brasque⁷. Malgré ces mesures répressives, des pasteurs s'installèrent en Luberon et consignèrent désormais les mariages, les baptêmes des protestants dans des cahiers particuliers, ce nouvel état civil protestant supplantant le catholique⁸. A Mérindol, le premier registre du Désert commence en 1745, il est signé par le pasteur Rozan jusqu'en 1748, puis il reprend en 1757 avec Rolland. C'est ce même homme qui, en 1747, s'installa à Lourmarin où il ouvrit le premier registre, il fit de même en Vallée d'Aigues en 1756-1757. Le pasteur Lafond dit Fontenelle officia aussi pendant ces années à

5. Série GG : A.C. Peypin-d'Aigues, 1756-1792.
A.C. Saint-Martin de la Brasque, 1744-1754.
A.C. Cabrières-d'Aigues, 1760-1791.
A.C. La Motte-d'Aigues, 1756-1792.
A.C. Lourmarin, 1747-1778 ; 1778-1792.
A.D. Mérindol, 1747-1792.

6. V.L. BOURRILLY : *Les protestants de Provence aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Gap, 1956.

7. F.X. EMMANUELLI : « la fin des persécutions en Provence au XVIII^e siècle », in *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, oct.-déc. 1975, pp. 516-530.

8. Ainsi, j'avais observé lors de recherches sur l'alphabétisation protestante en Luberon que dans les quatre villages de la Vallée d'Aigues entre 1770 et 1780, il n'y avait aucun mariage de consigné dans les registres catholiques, alors que pour la même période à Cucuron les chiffres restaient constants.

Lourmarin. Lafond et Rolland furent ensuite remplacés par de jeunes pasteurs. Jacques Pic, jeune cévenol, vint à Lourmarin où il eut vite des « démêlés » avec les « Messieurs » du village, qui, après avoir fait obstacle aux premiers ministres du Désert, prétendaient tout régenter. Les églises de la Vallée firent appel à lui après ces problèmes, et il demeura à Cabrières jusqu'en 1793 (ce sera pourtant à Lourmarin qu'il viendra, le 4 novembre 1788, faire enregistrer son mariage ; on apprend qu'il a alors 48 ans, qu'il est originaire du diocèse d'Alès et qu'en 1768 il a épousé une jeune Lourmarinoise Anne Pacot dont il a eu trois enfants). Le pasteur Martin le remplaça à Lourmarin, mais lui aussi se brouilla avec sa communauté en 1777. Il sera appelé à Lacoste et Méridol. Il semble qu'à Lourmarin il soit difficile de garder un pasteur. Nogaret, Mathieu, Bertrand, Bassaget succédèrent dans ce bourg, jusqu'à la Révolution, d'autres y passèrent rapidement comme Saussine, Puget, Jean Guizot (qui n'est autre que le grand-père du ministre de Louis-Philippe). Leur installation conforta les protestants du Luberon dans leur attitude du refus du catholicisme, mais on peut observer que c'est avant l'arrivée de ces pasteurs à demeure qu'ils commencèrent à aller en masse se marier au Désert plutôt qu'à l'église. Peu à peu, ces communautés protestantes se sont affirmées en tant que telles. Des coreligionnaires de régions voisines, une fois ces pasteurs installés, vinrent par vagues importantes faire bénir leurs unions, ou baptiser les enfants. A Lourmarin entre novembre 1749 et novembre 1750, le pasteur Lafontregistra, outre les quinze mariages de Lourmarinois, douze mariages d'habitants de la région de Bourdeaux-Dieulefit, vingt de personnes venus du diocèse d'Alès et de Nîmes. Ceux qui voulaient une bénédiction se rendaient là où se trouvait un pasteur, affirmant par là-même leur foi. Ces assemblées du Désert se déroulaient en des lieux isolés, protégés, la tradition orale a conservé le souvenir de ces moments et rapporte comme en Vallée d'Aigues qu'une grotte, située dans les contreforts du Luberon, non loin de Cabrières-d'Aigues, servit de lieu de culte pendant toute cette période ; on la nomme le « trou des Felician ».

Le croisement des données livrées par les deux catégories de registres va permettre une observation plus fine des actes de réhabilitation et donc du groupe réformé en fonction de trois points de repère-tests dont les choix matrimoniaux et les patronymes.

Les stratégies matrimoniales

D'emblée, les déclarations de mariage montrent que les unions se font entre personnes de même religion et que le conjoint choisi ne vient pas de très loin. On peut toutefois observer différents types.

1) La Vallée d'Aigues présente une endogamie nette, les gens de la même commune se marient entre eux, les trois communes avoisinantes fournissant respectivement un contingent important. Des hommes et des femmes peuvent aussi venir de Lourmarin, de la Roque-d'Anthéron et de Méridol, mais en petit nombre.

2) Lourmarin présente une physionomie un peu plus particulière. L'endogamie reste très importante dans les familles de notables. Un sondage permet de donner une vision de ce groupe. Les unions se font en majorité entre mêmes familles.

* Aillaud Jaume, bourgeois (72 ans), fils d'Antoine, a épousé Anne Corgier (sans enfant).

Aillaud Pierre Antoine, bourgeois (décédé en 1772)⁹, fils d'Antoine a épousé Marguerite Thérèse Sambuc (une fille).

Aillaud Pierre, bourgeois (62 ans), fils d'Antoine a épousé Anne Marie Savournin (trois fils).

Ces trois frères, tous trois bourgeois, fournissent un premier exemple de cette « aristocratie locale », épousant trois Lourmarinoises, filles de bourgeois.

* Bernard Antoine, bourgeois, fils de Jean et Judith Aillaud a épousé Marguerite Aillaud.

Bernard Daniel Antoine, fils de Jean et Judith Aillaud, a épousé Anne Aillaud.

Ces deux frères ont choisi deux sœurs comme épouses, dans une famille identique socialement à la leur, les Aillaud. On voit aussi que leur mère était déjà une Aillaud. Pour aller plus loin dans ces relations montrant ces recrutements en circuit fermé, la déclaration du mariage du fils de Daniel Bernard, André, indique qu'il a épousé sa cousine Marguerite, fille d'Antoine Bernard et Marguerite Aillaud. Cette relation Aillaud-Bernard illustre ce circuit. Ce monde des notables tient à ne pas disperser son patrimoine et il est à remarquer une attitude malthusienne nette : le nombre des enfants est peu élevé dans cette catégorie sociale.

Par contre, dans les groupes plus ouverts et plus mobiles, celui des artisans et des commerçants, une accentuation de l'exogamie se dégage. Parmi tous voici trois cas : Bernard Antoine, cordonnier, est allé prendre femme à Rozan (Dauphiné) en la personne de Madeleine Soulier. Cavalier Pierre, négociant, a épousé Françoise Richaud de Château-Goirond (Dauphiné). Sambuc Pierre, menuisier, a épousé Madeleine Peyre des Baux.

Ainsi outre les villages voisins, des relations privilégiées se sont établies avec Eyguières (diocèse d'Arles), les Baux, Mouriès, mais aussi le Dauphiné : Château-Goirond, Saint-Auban, Orpierre (diocèse de Gap) et Trésécloux.

3) Mérindol a un comportement plus proche de celui de la Vallée, des relations privilégiées la liant aussi avec les Baux et Mouriès.

De ces alliances matrimoniales, un point particulier se dégage : le peu

9. Dans un tel cas, l'époux étant mort, c'est la veuve qui se présente pour faire la déclaration de son mariage, de la naissance de ses enfants et de la mort de son conjoint.

de relations avec les communautés protestantes du Nord Luberon. A Lourmarin dans le choix des épouses, on ne trouve que 6 personnes venant du versant nord¹⁰ contre 9 venant de Mérindol, 7 de Cabrières, 9 de la Motte, etc.

Dans ces six communes, l'endogamie reste un élément important. On se marie entre protestant, souvent entre cousins (premier ou second degré) et si l'ouverture se fait vers des sites privilégiés comme Trésécloux ou Orpierre (relations que l'on retrouve tout au long du XIX^e siècle) c'est parce que ces villages fortement protestants fournissaient des travailleurs saisonniers, population mobile par excellence. Les relations avec ces deux localités alpines furent favorisées par ces échanges. Prenons un exemple à Peypin : en 1758 Antoine Bonnet épouse Elisabeth Faure de Trésécloux, et Daniel Ollivier Martin Suzanne aussi de Trésécloux. En 1763, deux autres jeunes femmes, une d'Orpierre, une de Trésécloux, épouseront aussi deux jeunes gens du village.

Ces intermariages se réalisent donc au XVIII^e siècle comme au XVI^e siècle, Gabriel Audisio¹¹ ayant souligné que le trait essentiel du comportement social des vaudois était que ces immigrés se mariaient entre eux. Ce comportement se retrouve encore, les protestants se marient entre eux. On voit là la permanence d'une attitude, on reste entre soi (attitude propre par ailleurs à toute minorité opprimée). Et comme pour les vaudois des siècles passés, l'exclusion de Cucuron ou des sites catholiques proches persiste (sur les 715 cas, 2 seulement indiquent 2 épouses venues de Cucuron).

Mais, à la veille de la Révolution, l'assimilation sociale s'est faite depuis le XVI^e siècle, le milieu naturel et économique a façonné peu à peu ces immigrés en paysans provençaux, seule leur différence religieuse demeure et s'exprime par le jeu des stratégies matrimoniales. Ces relations privilégiées ont montré des traits spécifiques. On voit apparaître de grandes familles qui régissent la vie du groupe, tant sur un plan social, économique que religieux. L'étude des patronymes le confirmera.

Des patronymes spécifiques

Chaque village comprend un certain nombre de patronymes bien typiques, de vastes familles d'agriculteurs, propriétaires pour la plupart, constituant de véritables tribus, des clans, ne détenant pas toujours de grands ensembles de terre, mais influant sur la vie de la cité ou de la paroisse. Si tout au long du XVIII^e ils ont été exclus des charges municipales, dès

10. Marie Chauvin de Buoux, Marie Bourgue de Gordes, Marie Douniès de Joucas, Elisabeth Pélanchon de Sivergues, Barraud Marguerite de Lacoste.

11. G. AUDISIO : *Les vaudois du Luberon : une minorité en Provence (1460-1560)*. Mérindol, 1984, pp. 111-113.

1789 très vite ils reprennent en main les destinées de leur commune. On peut repérer ces noms ¹², la répartition se faisant ainsi ¹³ :

Peypin-d'Aigues : Ollivier 38 % - Furet 38 %.

Cabrières-d'Aigues : Périn 32 % - Ripert 26 %.

La Motte-d'Aigues : Thomas 46 % - Gourirand 30 %.

Saint-Martin de la Brasque : Roman 55 % - Luc 41 % - Sédallian 27 %.

Mérindol : Meynard 42,5 % - Serre 35 % - Pallen 30 %.

Lourmarin : Ginoux 18 % - Cavallier 17 % - Chauvin 16 %.

Au-delà de ces simples noms, l'intéressant est de saisir un aspect original de ce Luberon protestant depuis le XVI^e siècle, en constatant que nombre de ces familles portent encore des noms typiquement vaudois. On peut prendre l'exemple de Cabrières-d'Aigues et le confronter à l'acte d'habitation de 1495 passé entre le seigneur et des vaudois venus de la vallée de Freissinières ¹⁴. Je ne citerai que ceux qui persistent en 1788. Il reste 2 Antoar (1 était venu), 2 Bret, 9 Félician (1 seul était venu), 10 Jourdan, 10 Ripert, 7 Roux. De la liste de 1495, certains noms ont disparu à Cabrières, mais se retrouvent dans les villages voisins : ainsi à la Motte les Thomé ou Thomas, les Crespin, les Gourirand. Si l'on prend l'acte d'habitation de Saint-Martin de la Brasque-Peypin-d'Aigues de 1506 ¹⁵, la disparition de nombreux noms est évidente, mais sur les 12 patronymes, il reste encore des Luc, des Ollivier et des Pascal. Si leur appartenance au valdéisme n'était pas évidente en 1506, leur maintien dans la communauté protestante à partir des années 1560 l'est plus.

Ces 715 actes ont livré 310 patronymes : 137 pour les hommes, 173 pour les femmes. A partir d'eux, un tableau peut être dressé sur le modèle de celui fait par Gabriel Audisio ¹⁶ ; on trouvera ci-après les 45 patronymes les plus usités de ces communautés (ceux qui figurent déjà au XVI^e siècle sont en italique) :

<i>Aguillon</i>	Furet	Paris
Anastay	Gardiol	<i>Périn</i>
<i>Anezin</i>	<i>Gaudin</i>	<i>Peyre</i>
<i>Aumand</i>	<i>Guérin</i>	<i>Rey</i>
Bernard	<i>Ginoux</i>	<i>Ripert</i>

12. Les calculs sont effectués uniquement sur les noms d'hommes.

13. Peypin : 45 actes, 18 patronymes différents.

Cabrières : 74 actes, 38 patronymes.

La Motte : 74 actes, 30 patronymes.

Saint-Martin : 74 actes, 29 patronymes.

Lourmarin : 269 actes, 75 patronymes.

Mérindol : 137 actes, 40 patronymes.

14. A.D. Vaucluse : Barrool, f^o 339.

15. A.C. Saint-Martin de la Brasque : AA I, copie manuscrite.

16. G. AUDISIO : *op. cit.*, p. 507.

<i>Bertin</i>	Gouirand	<i>Roman</i>
Bertholin	<i>Jourdan</i>	Romane
Bouchard	Luc	<i>Rouet</i>
<i>Bret</i>	<i>Malan</i>	<i>Roux</i>
<i>Cavallier</i>	Martin	Salen
Chauvin	Meynard	Sauvaire
Clot	Mouton	<i>Sambuc</i>
Colletin	Ollivier	Sedallian
Fayet	Orcière	<i>Serre</i>
<i>Félician</i>	Pallen	<i>Thomas</i>

Dix-huit patronymes vaudois se retrouvent donc en cette fin du XVIII^e siècle¹⁷. Ce décompte permet de constater qu'une partie des protestants n'est pas d'origine vaudoise même s'il y a concentration de réformés dans des lieux repérés au XVI^e comme typiquement vaudois. A la veille de la Révolution, ce groupe protestant, descendants de vaudois ou non, offre l'image d'un ensemble compact laissant pointer une ouverture géographique, non religieuse, les conversions forcées ont été un échec, ces hommes et ces femmes ont persisté dans leur foi, sont restés fidèles au choix fait par leurs ancêtres. Mais d'autres observations conduisent à nuancer cette vision. Et c'est ce qui me faisait m'interroger plus haut sur la persistance de ce comportement spécifique. En effet, si les deux tests précédents montrent que ces communautés ont continué en partie à se comporter comme les vaudois, c'est-à-dire comme tout groupe minoritaire, pourchassé et persécuté, certaines remarques s'imposent.

Des comportements moins spécifiques

En comparant un à un les mariages enregistrés par exemple à Mérindol par les pasteurs entre 1747 et 1788 et ceux déclarés à la suite de l'Edit, des différences vont surgir (et c'est aussi le cas dans les autres communes). Ainsi au fil des ans les ministres n'ont plus vu venir les couples pour faire bénir leur union lors des assemblées du Désert. Certes cette démarche n'était pas obligatoire, puisque dans la Religion réformée la bénédiction nuptiale n'est pas un sacrement. Quelques couples ont bien pu aller se faire bénir dans des lieux voisins à l'exemple de ceux venus à Lourmarin¹⁸, ou être unis par leurs ascendants (mariages dits « sous la cheminée »), mais sur les 168 mariages protestants consignés dans les registres, 88 seulement se retrouvent dans les deux catégories de registres, et 39 couples n'ont visiblement pas fait

17. Une nuance est à apporter à cette comparaison : Mérindol est la sixième commune de mon étude, pour G. Audisio son choix s'est porté non sur Mérindol mais sur Cabrières d'Ignon, bourgade du nord Luberon, ce qui explique par exemple qu'un patronyme typiquement vaudois et mérindolais comme Meynard n'apparaisse pas dans sa liste.

18. Certains cas ont été retrouvés dans des registres de Dieulefit, dans les Hautes-Alpes du Gard.

bénir leur union par le pasteur¹⁹. On mit moins d'empressement, la répression s'estompant, sa présence devenue plus naturelle, à le fréquenter.

Ajouté à cela le nombre des personnes se mettant en ménage sans signer de contrat chez le notaire local, preuve tangible de l'existence de cette union qui va croissant au fil des années²⁰. Les actes de réhabilitation utilisent alors cette formule : « ... qu'ils étaient unis en vray et indissoluble mariage depuis le..., comme il est signalé par la notoriété publique résultante de leur profession d'état... ». Peu à peu des couples se forment sans juger utile de faire reconnaître ces unions soit par le pasteur, soit par le notaire, celles-ci étant considérées comme légitimes par le voisinage tant catholique que protestant. Cette attitude est révélatrice d'une situation qui a attiré l'attention de Michel Vovelle lors de ses recherches à partir des actes notariés. Il a montré comment à Lourmarin au fil du XVIII^e siècle, le protestantisme s'est peu à peu effrité, situation ambiguë s'il en est et qui perce à travers mes dépouillements²¹. Les « îlots de résistance » qu'ont été toutes ces communautés « se sont érodés ».

Pour aller dans ce sens, pour illustrer ce comportement, un dernier regard sur le fichier recueilli sera éclairant. La saisie informatique de ces 715 actes a fourni rapidement outre des patronymes typiques, un ensemble de prénoms dont certains sont prédominants :

– chez les hommes : Jean, Antoine, Jacques et Daniel.

– chez les femmes : Anne, Elisabeth, Madeleine, Catherine et Marie.

En comparant ces données avec des remarques faites par Michelle Magdelaine²² portant sur les prénoms de 300 personnes ayant fui la région provençale après la révocation de l'Edit de Nantes (dépouillement des registres du Refuge de Francfort-sur-le-Main) on constate qu'une permanence dans le choix des prénoms réformés se dégage. Ainsi certains prénoms se rapportant aux apôtres comme Jean, ou empruntés à l'Ancien Testament comme Daniel se retrouvent à un siècle d'intervalle, Pierre et Paul étant comparativement moins utilisés au XVIII^e siècle. Le prénom Daniel très employé en Pays d'Aigues (par exemple à Cabrières-d'Aigues) il vient quantitativement juste après les Jean s'avère y être spécifiquement protestant (en comparant pour preuve la liste des prénoms masculins choisis

19. Les autres qui n'apparaissent pas en 1788 peuvent trouver une explication par départ vers un village voisin, ou par la mort des deux conjoints.

20. Les cas les plus nombreux se rencontrent dans les familles de simples travailleurs c'est-à-dire dans des milieux pauvres, où il n'y a rien à transmettre.

21. M. VOVELLE : *De la cave au grenier*, Québec, 1980, pp. 396-399.

22. M. MAGDELAINE : communication sur les prénoms provençaux. Colloque L'outil informatique et le métier d'historien. IHMC - Centre méridional d'histoire social mentalités, Aix, Octobre 1987 (à paraître dans les Actes du Colloque).

par les familles réformées et ceux d'une zone provençale catholique²³, on remarque que dans cette dernière aux XVII^e et XVIII^e siècles il n'y a pas de Daniel ; des tests faits à Cucuron sur les actes de mariages des années 1730-1740 donnent les mêmes conclusions). En ce qui concerne les femmes, le choix est semblable au XVII^e et au XVIII^e siècle.

Mais la principale différence que l'on peut observer est la poussée générale dans le Luberon du XVIII^e siècle des Marie et Joseph. On a assisté au cours de ce siècle en Provence à toute une glorification de la sainte famille qui peut aller de pair d'ailleurs avec une évolution des sensibilités vis-à-vis des sentiments familiaux. Certains prénoms-leaders vont chuter tant dans les communautés catholiques que protestantes, comme par exemple Antoine. Et c'est là où le changement de comportement de la communauté réformée se sent, dans sa progressive intégration à l'environnement culturel provençal. On est protestant certes, mais on se fond dans la masse. La poussée en flèche de l'utilisation de Marie et de Joseph en sera un signe. Michelle Magdelaine n'a trouvé aucun Joseph à Francfort à la fin du XVII^e siècle, à Lourmarin il y en a 6, à Mérimond 11 en cette fin de XVIII^e siècle²⁴. Quant aux Marie, on les trouve en nombre partout. Un petit décompte effectué à Peypin et qui englobe tous les prénoms féminins recueillis²⁵ a mis en opposition deux prénoms Marie et Elisabeth qui était très utilisé en milieu réformé. Sur les 176 femmes concernées, il y a 30 Marie et 25 Elisabeth.

Tous ces indices vont dans le sens des observations de Michel Vovelle : brassage et exogamie chez les plus pauvres qui vont vendre leur force de travail ainsi que chez les gens les plus mobiles comme les artisans, et stabilité des notables et des ménagers qui tiennent à ne pas disperser leur patrimoine foncier. L'amorce subtile d'un déclin du protestantisme, non pas quantitativement, mais qualitativement s'esquisse en cette deuxième partie du XVIII^e siècle. Une tendance qui se confirmera après la Révolution au moment du Réveil qui n'a pas eu un écho favorable dans ces villages, la « déchristianisation » ayant fait aussi son œuvre comme en milieu catholique avec « l'abandon des gestes de solidarité confessionnel dans les testaments », signe d'une évolution.

Des approches dans le domaine des traditions et de la sensibilité au cours des XIX^e et XX^e siècles ont montré un progressif phénomène d'osmose²⁶ dont on peut trouver l'origine dans ces transformations survenues au XVIII^e siècle. Une attitude ambiguë qui s'est mise en place : le

23. A. COLLOMP : « Un stock de prénoms dans deux groupes de villages de Haute-Provence de 1630 à 1770 », in *Le prénom : Mode et Histoire* (entretiens de Malher), Paris, 1980, présenté par J. Dupâquier - A. Bideau - M.E. Ducreux.

24. Ces calculs ne portent que sur les prénoms des pères de famille.

25. Cela comprend les mères des conjoints, les épouses et les filles.

26. N. JACQUIER - ROUX - THEVENET : « La sensibilité protestante en Vallée d'Aigues », in *Troisième journée d'études vaudaises et historiques du Luberon*, 1979, pp. 19-27.

cas de Lourmarin est significatif à cet égard : on veut rester fidèle à la Religion Réformée, tout en restant légaliste vis-à-vis du roi de France (les protestants l'ont toujours été malgré toutes les persécutions) et l'on s'affirme « bons sujets ». Position délicate.

Cette dichotomie alliant revendication de son appartenance à la minorité persécutée et attiédissement de la foi est l'image de cette communauté protestante du Luberon, ambiguë et paradoxale. La permanence dans la différence s'est affaiblie. Mais les XIX^e et XX^e siècles avec le protestantisme enfin reconnu amèneront malgré ces changements de mentalité une détermination de ce groupe minoritaire à affirmer sa fierté, son orgueil et sa gratitude envers ces aïeux qui ont choisi la « bonne cause » : un enracinement de la mémoire dans un passé de persécutions que l'on fait remonter jusqu'au XVI^e siècle, jusqu'aux vaudois massacrés de 1545.

Nicole JACQUIER-ROUX-THEVENET